

Observatoire loi Sapin

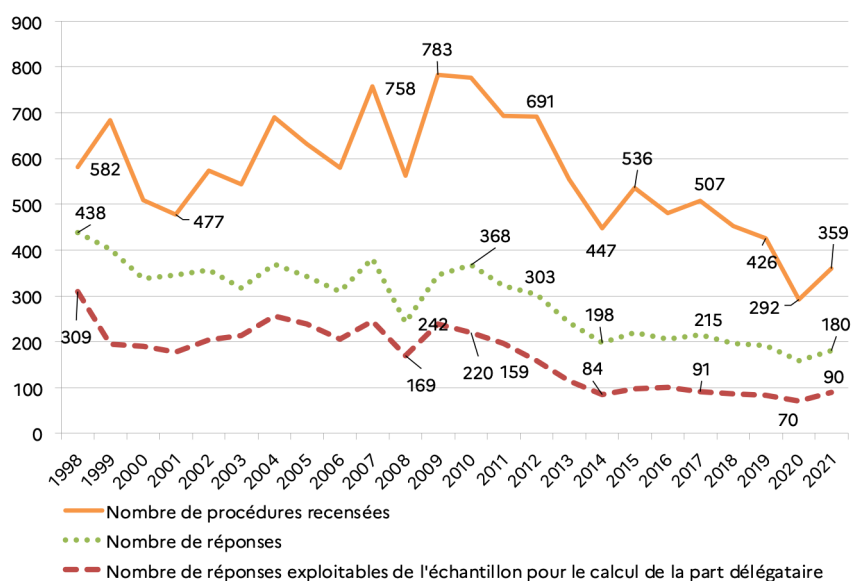
SUIVI ET ANALYSE DES PROCÉDURES DE DÉLÉGATION DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE 1998 À 2021

Cette synthèse présente les principaux résultats des enquêtes menées par l'observatoire dit « Loi Sapin » sur les procédures de mise en concurrence et l'évolution des contrats de délégation de service public¹ (DSP) au secteur privé concernant les services d'alimentation en eau potable (AEP) et d'assainissement collectif (AC).

L'Observatoire loi Sapin fait partie de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement. Chaque enquête propose une analyse de l'impact des procédures de mise en concurrence sur le prix de l'eau, la durée des contrats, le marché de la délégation ou encore de recours au conseil de la part des autorités organisatrices.

¹ Une délégation de service public est un contrat de concession, au sens de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, conclu par écrit, par lequel une autorité délégante confie la gestion d'un service public à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation du service, en contrepartie, soit du droit d'exploiter le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix.

Une nette diminution du nombre de procédures de DSP eau potable et assainissement collectif sur la décennie 2010-2021

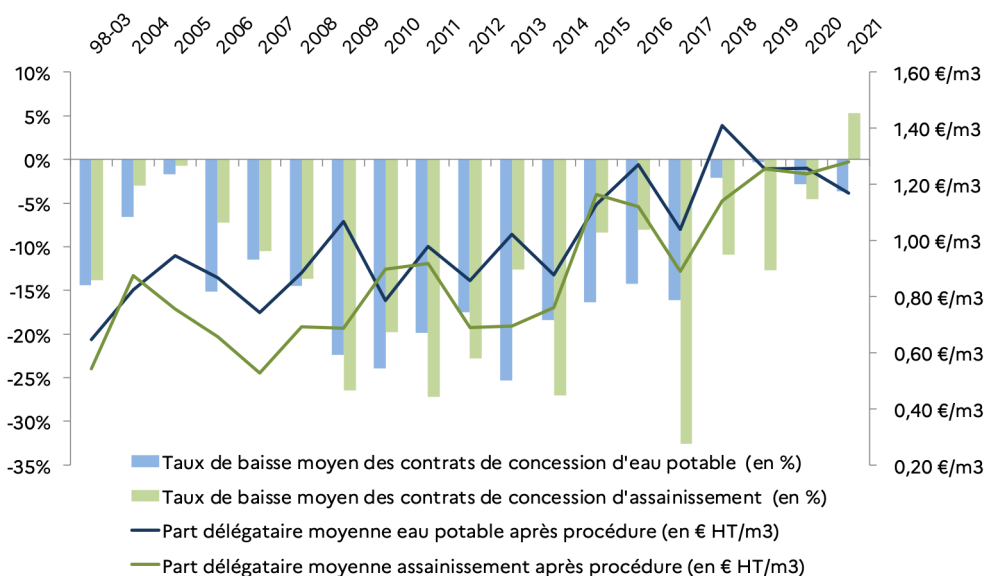


- De 1998 à 2009, le nombre de procédures de DSP recensées chaque année a augmenté pour atteindre 783 procédures en 2009, avec une moyenne annuelle de **576**.
- Depuis 2010, les regroupements des collectivités locales et le développement des contrats multiservices et de prestation de service ont inversé cette tendance. La baisse des durées des contrats augmente la fréquence de leur renouvellement, mais cela ne suffit pas à tempérer cette tendance.

En 2021, 359 avis d'appel public à concurrence pour des contrats de concession eau et assainissement collectif sont recensés. Le taux de retour du questionnaire adressé aux collectivités ayant publié ces avis est de 51%. Finalement, les données concernant 90 services fournissent toute l'information nécessaire à l'analyse de l'évolution des prix avant et après procédure. Si l'échantillon analysé est réduit, la comparaison interannuelle de résultats obtenus avec une constance des méthodes d'analyse permet de mettre en lumière des tendances présentées ici.

Des parts délégataire² moyennes³ à la baisse après procédure

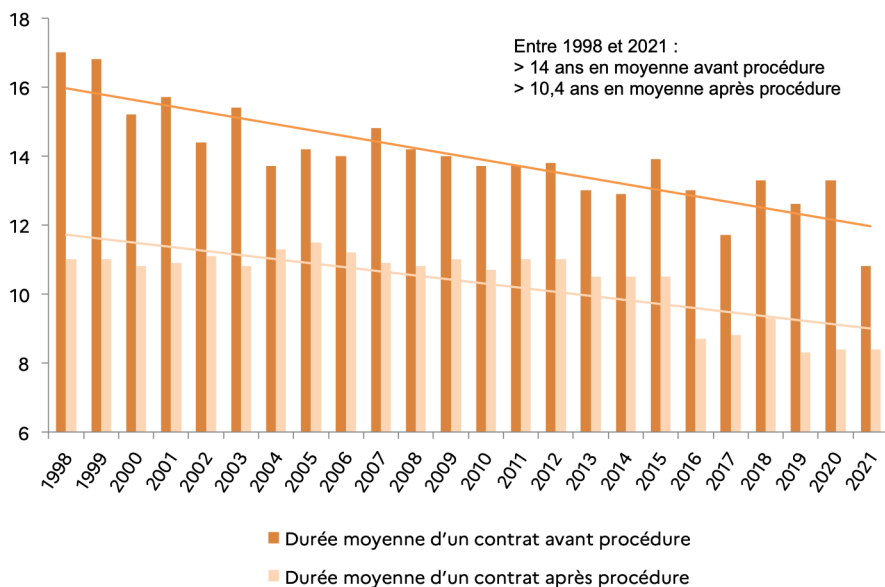
- En 2021, la part délégataire moyenne après procédure était de 1,18 €/m³ pour l'eau et de 1,28 €/m³ pour l'assainissement.
- Depuis 1998, les parts délégataire⁴ moyennes diminuent après procédure. En 2021 en assainissement, pour la première fois, on observe une hausse, probablement due à des prix avant procédure bas.



² Le prix moyen délégataire représente uniquement la part qui revient au délégataire. Le prix total payé par l'abonné comprend une deuxième part revenant à la collectivité pour le financement des infrastructures et une troisième part représentant les taxes et redevances (TVA, redevances des Agences de l'eau et éventuellement Voies Navigables de France). Le prix moyen délégataire est obtenu en divisant les recettes du délégataire par les volumes facturés.

³ Résultats 2009 de 2021 en retirant de l'échantillon les services desservant plus d'1 million d'habitants.

⁴ Moyennes pondérées par les volumes facturés et exprimées en euros courants

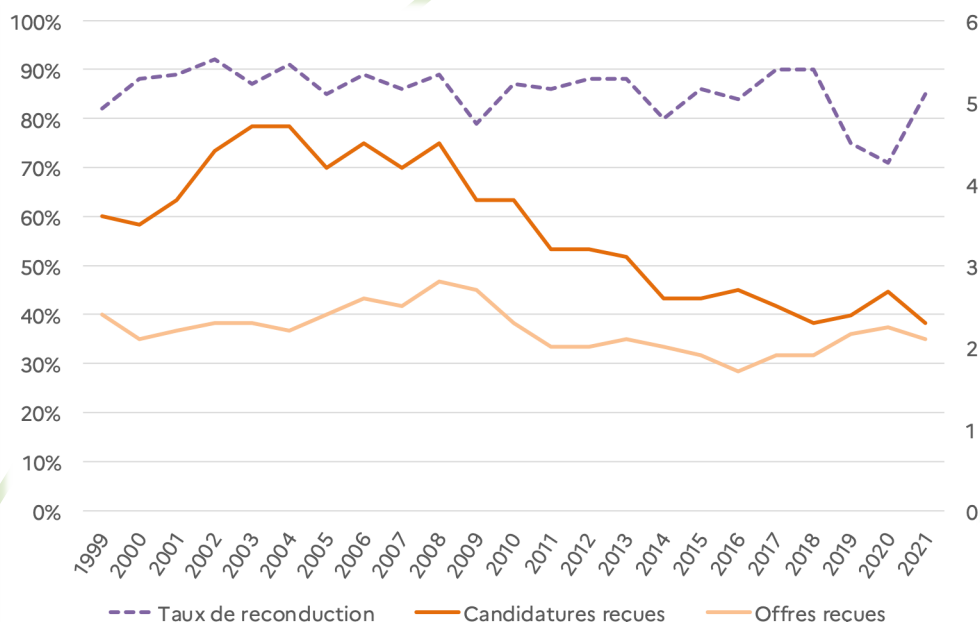


Des durées moyennes des contrats avant et après procédure en baisse

- Depuis 1998, la durée moyenne des contrats de DSP avant et après procédure diminue.
- La durée moyenne des contrats baisse en moyenne de 3,6 ans après procédure sur la période 1998-2021.
- En 2021, la durée moyenne des contrats après procédure s'établit à 8,4 ans.⁵ Pour les EPCI-FP, cette durée moyenne est encore plus courte, de 6,5 ans.

Un contexte concurrentiel qui évolue

- Depuis la création de l'Observatoire, en moyenne chaque année, 86% des nouveaux contrats sont signés par la collectivité avec le délégataire sortant.
- En 2021, le taux de reconduction remonte à 85%, en hausse par rapport à 2020 (71%)



- 2,2 offres sont reçues en moyenne par an pour 3,4 candidatures. Le nombre moyen d'offres reçu par procédure en 2021 est dans la moyenne des valeurs observées depuis 2010. En 2021, le nombre de candidatures (2,3) est un des plus bas observé depuis la création de l'observatoire.

- L'écart entre le nombre de candidatures et d'offres se réduit avec l'augmentation des procédures ouvertes (remise simultanée des candidatures et des offres).
- Malgré un nombre de candidatures et d'offres limité, 71% des collectivités déclarent avoir un sentiment de concurrence en 2021.

L'évolution du conseil aux collectivités

Une grande majorité des collectivités (96%) a recours à un **conseil extérieur** pour la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public. Depuis quelques années, le conseil public a largement laissé la place au conseil privé (92% des procédures) avec la fin de l'ingénierie publique. Une offre de conseil public se développe toutefois au sein des collectivités locales souvent à l'échelle du département (8% des procédures).

⁵ Rappelons que depuis 2016 et la transposition de la Directive européenne Concession, la durée des contrats doit être en lien avec la durée d'amortissement des investissements confiés au délégataire.

RÉSULTATS 2021

ENQUÊTE SUR LES PROCÉDURES DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC LANCÉES EN 2021

Les résultats de l'enquête concernant les procédures de DSP lancées par les collectivités en 2021 pour des services publics d'eau et d'assainissement viennent confirmer les tendances observées ces dernières années avec quelques nuances :

- > **Après une baisse importante de la durée moyenne des nouveaux contrats, celle-ci se stabilise depuis 2019 autour de 8,4 ans**
- > **Légère baisse en moyenne de la part délégataire de 0,8%, toutefois nettement moins marquée depuis 2017 et même en légère hausse cette année sur les services d'assainissement, ce qui est probablement à mettre en lien avec des parts moyennes très basses dans les contrats venant à échéance**
- > **Taux de reconduction dans la moyenne des chiffres enregistrés par l'observatoire (85%)**
- > **Sentiment de concurrence toujours déclaré par une majorité de collectivités (71%) malgré un faible nombre d'offres (2,1) avec des entreprises plus sélectives**
- > **Recours au conseil extérieur (96%), essentiellement privé (92%)**
- > **41% des services ont étudié l'intérêt d'un retour en régie**

Directeur de publication : Le directeur général de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Coordination : Sophie Portela (OFB)

Rédaction : Marine Colon (AgroParisTech, UMR G-EAU), Sophie Portela (OFB), Francine Audouy (AgroParisTech, UMR G-EAU), Frédéric Bonnet (Synthéa Recherche), Cédric Duchesne (A Propos)